

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE- D'ORLEANS

M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

À l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François île d'Orléans tenue le 6 février 2006, à 20 h à la salle municipale étaient présents :
Dominique Labbé, Jean Rompré, Carmen Blouin, Lina Labbé, Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès verbal du 9 janvier 2006.
3. Correspondance.
4. Adoption des dépenses.
5. Demande de commandite
 - Société d'agriculture CBIO
 - Fédération québécoise du canot et du kayak (Route bleue)
6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur le traitement des élus
7. Varia M.R.C.
8. Période de questions.
9. Levée de l'assemblée.

06-017

ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lina Labbé et secondé par Jean Rompré.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

06-018

ITEM 2 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 9 JANVIER 2006.

L'Adoption du procès-verbal est proposée par Lina Labbé et secondé par Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères).

ITEM 3 CORRESPONDANCE

06-019

ITEM 4 ADOPTIONS DES DÉPENSES

LISTE DES DÉPENSES

Micro PC Amy enr. (Achat de l'ordinateur)	2 218.31 \$
ADMQ (Cotisation & Formation)	836.89 \$
Club Optimiste	50.00 \$
PG Mensys (Program. Gagnon entretien annuel)	2 806.84 \$
FQM (Formation nouveaux élus)	667.14 \$
Surplus Québec (Filière latérale Marco Langlois)	300.00 \$

FQM (Journée formation FIMR, Taxe d'accise)	63.26 \$
Oricom Internet	21.35 \$
Les huiles Simon Giguère	4 000.50 \$
Édition Yvon Blais (Mise à jour code municipal)	96.25 \$
Bell mobilité	9.67 \$
Municipalité Saint-Laurent (Formule et enveloppe compte de taxes)	138.08 \$
Peinture récupérée du Québec	38.43 \$
Bell Canada	155.68 \$
Sylvie Beaulieu	244.58 \$
Marco Langlois	476.95 \$
Denis Asselin (1/3 contrats déneigement)	9 605.27 \$
M.R.C. Île d'Orléans Quote-part	15 711.00 \$
M.R.C. Île d'Orléans Ordures	5 547.10 \$
Transport adapté Orléans Quote-part	1 575.00 \$
M.R.C. (Journal autour de l'Île, parution janvier 2006)	249.50 \$
Réjean Guay (essence – souffleuse patinoire)	40.00 \$
Réjean Guay (Patinoire et ent. centre communautaire)	1 041.00 \$
Renée Duchaine (Surveillance patinoire)	315.00 \$
Sylvie Beaulieu	453.90 \$
Marco Langlois	476.95 \$
Yoland Dion	476.77 \$
Carmen Blouin	164.47 \$
Lauréanne Dion	164.47 \$
Jacques Drolet	164.47 \$
Dominique Labbé	164.47 \$
Lina Labbé	164.47 \$
Jean Rompré	164.47 \$
TOTAL :	48 602.24 \$

COMPTES À PAYER

Astronicor (Surveillance annuelle)	220.85 \$
MMQ Mutuelle des municipalités du Québec (Prime annuelle)	11 849.00 \$
Réseau biblio	1 917.76 \$
Marc Côté (Lumières Stationnement Fabrique)	39.03 \$
Marco Langlois (Formation FQM Sherbrooke)	489.65 \$
Recherchemédia	402.52 \$
Réjean Guay (Patinoire)	852.00 \$
Réjean Guay (Entretien Sillon)	190.00 \$
Réjean Guay (Déplacement)	44.40 \$
Réjean Guay (Essence)	40.00 \$
Réjean Guay (Queue de billard)	84.29 \$
Renée Duchaine (Surveillance patinoire)	909.00 \$
TOTAL :	17 038.50 \$

L'adoption des dépenses est proposée par Lauréanne Dion et secondé par Jean Rompré.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites ci haut.

Marco Langlois

Dir-gén / sec-très

ITEM 5 DEMANDE DE COMMANDITE

06-020

- **Société d'agriculture CBIO**

Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Dominique Labbé qu'un montant de 50.00 \$ soit accordé à la société d'agriculture CBIO pour une commandite dans le programme souvenir (1/4 de page) de l'activité qui aura lieu à la Ferme R. Blouin le 30 juillet 2006.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères).

- Fédération québécoise du canot Kayak (Route Bleue)

Monsieur Jean Rompré propose un montant de 100.00\$ aux fins de discussions. Cette proposition a été discuté mais n'a pas été appuyée.

Ce point est reporté à une prochaine assemblée, dans le but d'obtenir le point de vue de La M.R.C. de l'Île d'Orléans sur ce sujet.

ITEM 6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS 06-055

Madame Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une assemblée ultérieure sera adopté le règlement # 06-055 sur le traitement des élus.

Madame Lauréanne Dion fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du conseil ayant reçu copie dudit règlement, le tout conformément à la loi.

06-021

• **PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS AUX FINS D'ABROGER LE RÈGLEMENT 01-12-34**

ATTENDU QUE la loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.S. c t-11,001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Carmen Blouin et secondé par Lina Labbé que le projet de règlement sur le traitement des élus, ci-après reproduit, soit adopté.

ARTICLE 1

Une rémunération mensuelle de 618.90 \$ est versée au maire.

Une rémunération mensuelle de 200.00 \$ est versée aux conseillers.

ARTICLE 2

Une rémunération additionnelle ci-après établie est versée à tout membre du conseil présent lors d'une assemblée spéciale.

Maire	150 \$
Conseillers	50 \$

ARTICLE 3

Le maire suppléant reçoit une rémunération égale à celle du maire lorsqu'il le remplace pour une période d'au moins 30 jours continus.

Cette rémunération additionnelle est versée à compter de ce moment et jusqu'au jour où cesse le remplacement.

ARTICLE 4

Les rémunérations sont indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui-ci qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

Cette indexation correspond au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.

ARTICLE 5

Le présent projet de règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2006.

ARTICLE 6

Le membre du conseil qui, dans l'exercice de ses fonctions, a effectué des dépenses pour le compte de la municipalité peut, sur présentation d'un état appuyé de toutes pièces justificatives, être remboursé par la municipalité au montant réel de la dépense.

ARTICLE 7

Les frais de kilométrage sont fixés à 0.40 \$ du kilomètre.

ARTICLE 8

Le présent projet de règlement abroge le règlement 01-12-34.

ARTICLE 9

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ITEM 7 **VARIA MRC**

ITEM 8 **PÉRIODE DE QUESTION**

ITEM 9 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par Lina Labbé il est 22H00.